



# Médoc Tiers-Lieux - Pôle rural ESS

## Charte de valeurs

version 2 - révision mai 2024

### PRÉAMBULE

La charte de Médoc Tiers Lieux agissant en tant que pôle rural ESS (Economie sociale et solidaire) définit ses valeurs, ses engagements et rappelle ses principes éthiques. Médoc Tiers Lieux - Pôle rural ESS est constitué de tous les acteurs professionnels, privés, publics ou associatifs qui se mobilisent pour soutenir et développer le concept du Faire autrement au service des transitions, des tiers-lieux et plus globalement de l'ESS dans le territoire du Médoc.

### VOCATIONS

- ★ Soutenir et valoriser le concept Faire autrement
- ★ Contribuer à l'émergence, au maintien et au développement de tiers-lieux et de projets ESS
- ★ Favoriser l'expérimentation et l'apprentissage par le faire
- ★ Faciliter les liens et les coopérations
- ★ Sensibiliser au faire tiers-lieu et à l'ESS
- ★ Valoriser les tiers-lieux et plus globalement les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire
- ★ Être un pôle rural au service des acteurs de l'ESS

### FINALITÉS

- ★ Encapacitation : émancipation individuelle et collective
- ★ La création et le développement d'activités et d'emplois d'utilité sociale locale
- ★ Les transitions sociétales et environnementales

### ETHIQUE

- ★ Le convivialisme
- ★ La pair-aidance
- ★ La coopération
- ★ L'adelphité
- ★ L'hybridation économique, sociale et culturelle
- ★ L'accueil inconditionnel
- ★ L'agilité et le droit à l'erreur

L'ensemble des membres adhère à cette Charte et s'engage à la défendre.